



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

LE CABINET

Caen, le 21 juin 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

FÊTE DE LA MUSIQUE

Mesures de sécurité

À l'occasion de la fête de la musique et afin de garantir la sécurité de tous lors des animations prévues durant les festivités du vendredi 21 juin, Laurent FISCUS, Préfet du Calvados a pris un arrêté réglementant temporairement la détention et le transport sans motif légitime des artifices de divertissement et articles pyrotechniques.

Cet arrêté est valable du vendredi 21 juin 2019 à 12 heures jusqu'au samedi 22 juin 2019 à 06 heures dans un périmètre défini sur le territoire de la ville de Caen (plan annexé à l'arrêté ci-joint).

Le Préfet du Calvados rappelle que la sécurité doit constituer, pour toutes et tous, une priorité absolue.

Contact : pref-presse@calvados.gouv.fr – Nicolas GAUGAIN 02 31 30 66 17

Suivez-nous sur :

www.calvados.gouv.fr



[@prefet14](https://twitter.com/prefet14)



[Préfet du Calvados](https://www.facebook.com/Prefet-du-Calvados)



[prefet_14](https://www.snapchat.com/add/prefet_14)